

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24096</p>
---	--	---

SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérangère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

Secrétaire de séance : Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Bressuire : projet de construction d'un lotissement « rue du rail » - convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public

1 document annexé.

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement de 11 terrains à bâtir nouvelle tranche du lotissement de la Gare dénommé « Lotissement Le Rail » en continuité de la rue Compagnie d'Orléans, un permis de construire n° 07904923 E 0071 a été accepté le 18 décembre 2023. La surface de la parcelle totale représente 4 386 m², il est prévu d'y construire 11 logements locatifs sociaux comprenant 2 logements de 2 Pièces, 5 logements de 3 pièces, 3 logements de 4 pièces et 1 logement 5 pièces.

Le projet de constructions prévoit l'aménagement d'espaces communs (voirie, cheminements piétons, espaces verts) sur une surface totale de 2 175 m².

Après aménagements de ces espaces communs par Deux-Sèvres Habitat, il est prévu que ceux-ci soient intégrés dans le domaine public.

Pour cela, la signature d'une convention entre Deux-Sèvres Habitat et la Ville de Bressuire est nécessaire.

La convention définit les conditions d'intégration dans le domaine public communal des équipements communs de viabilité de ce lotissement dit « Lotissement Le Rail » Rue Compagnie d'Orléans.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_096-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2024
 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_096-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024